



Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée

2113 - Coopération transfrontalière

Groupe d'intervention retraite INFOBEST
Projet 'chantier musique' - volet transfrontalier

Rapport n° CP/2014/303

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un soutien financier :

- au projet Groupe d'intervention retraite INFOBEST prolongé jusqu'en 2016;
- au volet transfrontalier du projet 'chantier musique' mis en oeuvre par le Relais culturel de Wissembourg.

1. Prolongation du Groupe d'intervention retraite INFOBEST

Le projet *Groupe d'intervention retraites INFOBEST* a été initié par la Région Alsace pour répondre à la masse de demandes liées à l'imposition des retraites. Il consiste dans l'embauche de deux vacataires (*un pour le territoire bas-rhinois, un pour le territoire haut-rhinois*) de juin 2013 à mai 2014 afin de prendre en charge le conseil et l'information des alsaciens sur l'imposition des retraites allemandes. La Communauté de communes de Neuf-Brisach a accepté d'être leur employeur.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a apporté un soutien indirect à ce projet, via la contribution des structures transfrontalières dont il est partenaire. Ces permanences connaissent un véritable succès et affichent complet dans le Bas-Rhin : plus de 1 200 rendez-vous accordés entre juin et décembre 2013.

Il est aujourd'hui envisagé de prolonger le projet *Groupe d'intervention retraites INFOBEST* jusqu'en mai 2016. En effet, malgré l'accord franco-allemand entériné en décembre dernier sur le statut fiscal des frontaliers, les modalités techniques n'ont pas encore été déterminées et il ne devrait pas, par ailleurs, avoir d'effet rétroactif : les retraités alsaciens concernés continueront à avoir besoin d'aide dans leurs démarches relatives aux années 2007 et suivantes.

Un soutien départemental au *Groupe d'intervention retraite INFOBEST* reconduit de juin 2014 à mai 2016 permettra de :

- soutenir l'accompagnement, dans de bonnes conditions, des Bas-rhinois en difficulté sur l'imposition de leurs retraites ou pensions allemandes par les services fiscaux allemands ;
- valoriser, en tant que partenaire du projet, une action départementale concrète en faveur de publics cibles du CG67 (*personnes âgées et publics en difficulté*).

L'action départementale sur ce sujet gagnera ainsi en légitimité et en visibilité.

Par ailleurs, un reliquat de 18.803,46 € ayant été constaté en fin de convention au niveau du budget de l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, l'ensemble des partenaires financeurs ont proposé de l'affecter à la prolongation du *Groupe d'intervention retraites INFOBEST*, renonçant ainsi au remboursement de leur part respective (4.972 € pour le Conseil Général du Bas-Rhin).

Budget prévisionnel du *Groupe d'intervention retraites INFOBEST* prolongé jusqu'en 2016 : 120.000 €.

La commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, réunie le 13 mars 2014, propose d'attribuer une subvention de 20.000 € à la communauté de communes Pays de Brisach pour la prolongation du Groupe d'intervention retraite INFOBEST jusqu'en 2016.

2. Projet "chantier musique" - Volet transfrontalier

Le Relais culturel de Wissembourg œuvre depuis le début des années 1980 à l'animation culturelle et artistique de Wissembourg et de sa région et assure chaque saison une programmation de spectacles vivants de qualité. Elle met en place des actions de développement culturel en cohérence avec le territoire et garantit l'interface avec les acteurs culturels locaux dans le cadre de projets à caractère culturel et artistique. La particularité géographique du lieu d'implantation a mené le Relais culturel de Wissembourg à développer ses missions dans le proche territoire allemand (*Palatinat du Sud*).

Au vu de la situation géographique et des dynamiques implantées, la musique est apparue comme le vecteur le plus approprié d'un développement culturel local. Depuis 2013, l'Association a ainsi réorienté le projet culturel en donnant une place importante à la musique (*musique classique et musiques actuelles*), sa diffusion et les actions de médiation qui s'y confèrent. C'est également le cadre dans lequel elle souhaite développer de nouvelles actions transfrontalières pour lesquelles elle sollicite un soutien financier du Conseil Général.

Les axes de développement sur 2014-2018 :

A/ Développer et structurer les pratiques culturelles et la diffusion artistique

Volets transfrontaliers :

- Projets de master class dans des structures comparables au périscolaire en Allemagne (*Bad Bergzabern*) ;
- Master class et rencontres franco-allemandes avec les brass band allemands et les harmonies françaises.

B/ Développer la dynamique des acteurs de territoire et favoriser la rencontre avec d'autres villes et territoires

Volets transfrontaliers :

- Structurer et renforcer les partenariats existants avec le Jazz Freunde de Dahn, le Big Band de Luxe de Bas Bergzabern et le Haftelhof de Schweighofen ;
- Créer un réseau de programmeurs jazz et musique, identifier de nouveaux acteurs et partenaires ;
- Mettre en place des projets communs (*actions de médiation et ateliers franco-allemands, programme de concerts en commun, Festival Jazz d'hiver avec concerts sur trois lieux*).

C/ Faire de l'accès à une offre culturelle un outil de cohésion sociale

Volets transfrontaliers :

- Proposer une programmation musicale variée en direction des habitants de la ville et la Communauté de communes mais aussi accessible aux Allemands ;
- Développer la circulation des publics allemands et faire de la ville de Wissembourg un lieu « euro-régional » de programmation musicale ;
- Encourager la jeune création musicale et permettre aux amateurs l'accès à la scène (2 « bœufs » musicaux ou « jam sessions » franco-allemands par mois, un dans le domaine du jazz, l'autre dans le domaine de la musique actuelle) ;
- Proposer des concerts ou performances musicales dans des lieux non culturels (cages d'escaliers, parvis d'immeubles, bars,...), aussi en Allemagne (Dahn, Bad Bergzabern, Schweighofen, Landau) afin de toucher des publics dits "éloignés".

D/ Structurer et développer des passerelles entre artistes et habitants et entre disciplines

Pas d'actions transfrontalières prévues sur cet axe.

Budget prévisionnel 2014 pour le "chantier musique : 160 750 € (hors contributions en nature), dont 49 000 € pour les actions transfrontalières.

La commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, réunie le 13 mars 2014, propose d'attribuer une subvention de 4 300 € au relais culturel de Wissembourg pour le volet transfrontalier du projet "chantier musique" 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
19569	65-6574-041	28 000,00 €	25 965,77 €	4 300,00 €
3791	65-65734-041	24 500,00 €	24 500,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, conformément au tableau annexé, une subvention de 20.000 € à la communauté de communes Pays de Brisach pour le projet Groupe d'intervention retraite INFOBEST prolongé jusqu'en 2016 ;

- de renoncer à la part départementale (4.972 €) du reliquat constaté fin 2013 au niveau du budget de l'INFOBEST Kehl/Strasbourg, et de l'affecter au projet Groupe d'intervention retraite INFOBEST prolongé jusqu'en 2016 ;

- d'attribuer, conformément au tableau annexé, une subvention de 4.300 € au Relais culturel de Wissembourg pour le volet transfrontalier du projet "chantier musique" 2014 ;

- d'approuver l'avenant relatif à la convention de financement des activités du Relais culturel de Wissembourg en 2014, joint à la présente délibération, et d'en autoriser la signature par le président du Conseil Général ;

- par dérogation au règlement financier, décide de verser intégralement en 2014 la subvention de 20.000 € attribuée à la communauté de communes Pays de Brisach, sur présentation d'un état des dépenses intermédiaires certifié exact par le bénéficiaire et du budget prévisionnel actualisé du projet ; l'aide accordée pourra faire l'objet d'un reversement calculé au prorata des dépenses non conformes à l'objet de la subvention et/ou non réalisées au regard du budget prévisionnel.

Les modalités de versement de la subvention attribuée au Relais culturel de Wissembourg sont définies dans la convention de financement des activités de l'association en 2014.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL